



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2025 / 2026

INFORMATIONS ÉLÈVE

Nom & Prénom
Date de naissance
Âge de l'élève en Septembre 2025
Classe & Établissement scolaire en 25 / 26

COURS DE DANSE 2024 / 2025

Nombre d'heures de cours hebdomadaire

☐ Classique	☐ Pointes	☐ Contemporain	☐ Modern
☐ Pilates	☐ Yoga	☐ Pilates Ball	☐ P.R.M.S
☐ Éveil & Initiation	☐ Cours Illimités	☐ Danse Études	☐ Formation Intensive

INFORMATIONS DE CONTACT

Téléphone des parents:
Téléphone de l'élève
Mail de contact
Un seul mail sauf parents divorcés
Adresse postale

PARCOURS ARTISTIQUE

Disciplines / Styles pratiqués
Nombre d'années de danse

COMMENT AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DE NOTRE ÉCOLE?

☐ Site internet ☐ PNSD ☐ Dansea ☐ Bouche à oreille
☐ Autre:

DROIT À L'IMAGE

J'autorise Mougins en Danse à diffuser sur tous supports de communication (site internet et réseaux sociaux de l'école), des images de l'enfant sur lequel j'exerce l'autorité parentale.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Questionnaire de santé ou certificat médical si réponse positive donnée dans le questionnaire (Lien **ICI**)
- Assurance responsabilité civile & accidents corporels OU Extra scolaire
- Règlement intégral des frais d'inscriptions et des cotisations annuelles
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur intégral et m'engage à le respecter
- Je verse à ce jour la somme de 35€ correspondant au frais d'inscription annuel

Fait à Mougins-le-Haut le
Signature de l'élève ou du responsable légal :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : EXTRAIT

• Article 1 – Dispositions légales

Mougins en Danse est une école de danse créée en 2016 et dirigée par Lola Botella. Tous les professeurs sont à ce titre titulaires du Diplôme d'État de Professeur de Danse.

• Article 2 – Calendrier Annuel

Les cours sont dispensés de Septembre à Juin hors vacances scolaires et jours fériés.

Lundi 01 Septembre : Semaine de cours d'essai

Lundi 15 Septembre : Finalisation des dossiers d'inscriptions

Lundi 22 Septembre : Date butoir du règlement des cotisations annuelles relatives aux cours de danse

Mardi 30 Juin : Fin des cours

• Article 3 – Inscription / Âges / Cours d'essai

En respect de la loi, l'âge minimum d'inscription est fixé à 4 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. Les nouveaux élèves ont la possibilité de suivre un cours d'essai gratuitement afin que le professeur puisse évaluer leur niveau.

Pour valider l'inscription, l'école requiert les pièces suivantes:

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève ou son représentant légal s'il est mineur
- Le nouveau questionnaire de santé remplaçant l'ancien certificat médical (Décret J.O du samedi 8 mai 2021)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève (ex : assurance extra-scolaire, contrat MAIF, etc...)
- Le versement du montant annuel des cours ainsi que les frais d'inscriptions annuels

L'âge de l'élève n'est qu'un indicateur de niveau, et seuls les professeurs sont décisionnaires de la constitution des groupes de niveaux ainsi que de l'éventuel passage des élèves dans les niveaux supérieurs.

• Article 4 - Versement du montant des cours

Tous les cours sont **payables lors de l'inscription**.

Sur une base de tarification annuelle, l'école propose deux solutions de paiement: Le paiement annuel et trimestriel.

Pour les paiements en trois fois, les chèques devront être établis lors de l'inscription. Ces facilités de paiements n'interfèrent pas sur le principe d'adhésion annuelle où toute année commencée est intégralement due.

• Article 5 - Consignes pendant les cours

Il est demandé aux élèves d'être le plus silencieux possible au sein de l'école. **L'usage des téléphones est interdit dans le studio**. L'accès aux vestiaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. **Les parents et accompagnateurs ont accès à l'accueil et ne sont pas autorisés à assister aux cours.**

• Article 6 – Tenue réglementaire obligatoire

Une tenue de cours réglementaire est requise. **Toutes les affaires doivent être marqués au nom de l'élève** afin de minimiser les pertes. Aussi, **nous demandons aux élèves de venir en cours avec une gourde d'eau** (pas de soda) afin de s'hydrater régulièrement pendant l'effort.

Pour les cours Éveil, Initiation et Classique, **les élèves doivent se présenter coiffées d'un chignon mi-tête impeccable** et pour les autres cours, d'une **queue de cheval sans mèches devant le visage**. Dans tous les cours, **les bijoux, montres et chewing-gum sont interdits**.

• Article 7 – Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner le bon déroulement du programme et **chaque absence ou retard devra être communiqué par mail par les parents**. Les élèves doivent **arriver 15 minutes avant le début du cours et repartir au plus tard 15 minutes après la fin du cours**.

• Article 8 – Gala / Répétitions / Costumes

L'école présente deux spectacles annuels. En choisissant d'y participé, **l'élève s'engage à être présent aux répétitions**.

Le nombre de chorégraphies présenté par les élèves est proportionnel au nombre de cours hebdomadaire. En effet, l'école privilégie la qualité du travail présenté à la quantité.

La location et l'achat des costumes est à la charge des familles : L'école ne dépasse pas un budget de 20€ par costume loué et 70€ par costume acheté (60€ taille enfant).

• Article 9 – Stages

Des stages de danse seront proposés pendant les périodes de vacances scolaires (tarification distincte).

• Article 13 – Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement.

**TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DE CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
NOS EFFECTIFS ÉTANT LIMITÉS À 15 ÉLÈVES PAR CLASSE, TOUTE PRÉ INSCRIPTION NE
POURRA ÊTRE REMBOURSÉE & LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE ACCEPTÉS**